



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mars 2016

DELIBERATION N° 38/ 3/2016 : PROLONGEMENT DE LA VOIE SURCOUF / QUARTIER DES CHAUMES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 mars 2016.

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Laurence PAGES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Nadine BOUVET à Danielle BEDOS, Jean-Luc BUDOIA à Pierre-Antoine LEVI, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Daniel DONADIO.

Absent Excusé : 1

Monsieur Paul GRAND.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

Monsieur Jean-Louis IBRES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine engagée sur le quartier des Chaumes, dans la continuité des actions menées visant à réhabiliter le quartier et à améliorer le cadre de vie de ses habitants, le Grand Montauban a programmé une nouvelle phase de démolition de résidences.

Cette phase de démolition n'est pas menée de façon isolée mais est accompagnée de travaux visant notamment à ouvrir ce quartier sur l'extérieur, et ce notamment par le prolongement de la voie Surcouf.

Ces travaux permettront d'atteindre trois objectifs :

- inscrire le quartier dans la trame viaire existante,
- donner aux îlots des dimensions plus conformes à l'environnement,
- ouvrir un secteur aujourd'hui en cul-de-sac.

Afin de maintenir une qualité de vie et d'usage de l'espace par les riverains, le choix a été fait de réaliser une voie douce, accessible aux piétons et cycles, mais également ouverte aux véhicules légers d'entretien ou de police.

Par ailleurs, en vertu de l'article 159 de la Loi de Finances pour 2016, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements a été créée par l'Etat.

Le premier axe d'intervention de cette dotation, avec une enveloppe de 500 M€, prévoit un accompagnement des grands projets d'investissement menés par les collectivités pour sept catégories d'opérations, notamment en matière de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

La Préfecture de Tarn-et-Garonne a communiqué aux Collectivités et Groupements de Communes, le 21 mars 2016, l'appel à projets précisant les critères techniques et administratifs à remplir pour bénéficier de cette dotation.

L'enveloppe disponible en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour le premier axe d'intervention est de 42,9 millions d'euros, à engager d'ici le 31 décembre 2016.

Il convient par conséquent de présenter des dossiers de demande de subvention dans les plus brefs délais pour les projets en cours au sein du Grand Montauban.

Le prolongement de la voie Surcouf étant éligible au titre de ce fonds, il vous est demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel avec un taux de subvention le plus élevé possible et d'autoriser Madame la Présidente à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

Le coût de réalisation de cette opération est estimé à ce jour à 205 444 € HT. Une subvention au titre de l'ANRU a également été sollicitée par le Grand Montauban, subvention qui serait à hauteur de 77 299 €.

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Aménagement de voirie	92 980 €	Etat (ANRU)	77 299 €
Eclairage public	11 200 €	Etat (soutien public)	87 056 €
Espaces verts	64 577 €	Grand Montauban (20%)	41 089 €
Mobilier urbain	28 812 €		
Clôture	7 875 €		
	205 444 €		205 444 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 23 mars 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter toute demande de subvention auprès de l'Etat,

- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment tout acte ou convention à intervenir avec l'Etat pour l'attribution d'une subvention.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter toute demande de subvention auprès de l'Etat,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment tout acte ou convention à intervenir avec l'Etat pour l'attribution d'une subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 AVR. 2016

De sa publication le :

06 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 avril 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES